



RÉSEAU INTERNATIONAL DE LA DOUANE

PROTÉGER LES CITOYENS ET L'ENVIRONNEMENT

VALIDATION

RECHERCHE

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU COMMERCE MONDIAL

PARTICIPER AU FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

TRAFFIC DE STUPÉFIANTS

TABACS SAISIS

CONTREFAÇONS

REPÈRES

Pour vous aider à déterminer l'origine de vos marchandises, vous pouvez solliciter un renseignement contraignant sur l'origine (RCO).

Opposable à l'ensemble des services douaniers de l'Union européenne, le RCO vous assure une bonne application des réglementations liées à l'origine, facteur de compétitivité pour vous et vos clients.

LE RENSEIGNEMENT CONTRAIGNANT SUR L'ORIGINE

POUR SÉCURISER VOS IMPORTATIONS ET VOS EXPORTATIONS...  
POUR BÉNÉFICIER D'UN TRAITEMENT TARIFAIRE PRÉFÉRENTIEL...  
...LA DOUANE VOUS AIDE À DÉTERMINER L'ORIGINE DE VOS MARCHANDISES

Une marchandise a toujours une **origine de droit commun, dite non préférentielle**. À cette origine est lié un ensemble de réglementations, telles que le marquage (*made in*) ou encore certaines dispositions de politique commerciale (droit antidumping).

Dans le cadre des accords de libre-échange conclus entre l'Union européenne et des pays tiers partenaires (déjà plus de 30 accords de libre échange signés), vous pouvez bénéficier d'un traitement tarifaire préférentiel, c'est-à-dire de droits de douane réduits ou nuls à l'importation. A l'exportation, vous pouvez également en faire bénéficier vos clients. Pour cela, les marchandises que vous importez ou que vous exportez doivent avoir une **origine préférentielle**, conformément aux règles définies au sein de l'accord de libre-échange.

► L'origine d'une marchandise constitue donc un **enjeu majeur pour votre compétitivité à l'international** : une stratégie adaptée dans le choix de vos fournisseurs peut vous permettre de bénéficier d'un traitement tarifaire et commercial avantageux. La bonne application de l'ensemble des réglementations douanières liées à l'origine sécurise vos opérations et garantit les intérêts de vos clients.

LE RENSEIGNEMENT CONTRAIGNANT SUR L'ORIGINE

Pour vous aider à déterminer l'origine non préférentielle et préférentielle de vos marchandises, vous pouvez demander un renseignement contraignant sur l'origine (RCO) auprès de l'administration douanière de l'État membre dans lequel vous êtes établi ou dans lequel il sera utilisé.



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects  
Bureau Information et Communication  
11, rue des deux Communes  
93558 MONTREUIL CEDEX  
[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Infos Douane Service

Numéro Azur  
**0 811 20 44 44**  
Coût d'un appel local depuis un poste fixe



Délivré **gratuitement** par l'administration, le RCO valide l'origine de la marchandise que vous souhaitez importer ou exporter, au regard de votre schéma d'approvisionnement (*sourcing*) : origine des produits intermédiaires, nature et localisation des étapes d'obtention du produit, etc.

En sécurisant la donnée « origine » de vos déclarations en douane, le RCO vous permet de bénéficier des **avantages commerciaux et tarifaires** associés, lors des opérations d'importation et d'exportation.

Valable **3 ans**, le RCO est opposable à l'ensemble des autorités douanières de l'Union européenne.



Un RCO délivré lie les services douaniers de l'Union européenne sous réserve que la marchandise et son processus de fabrication correspondent très exactement au schéma qui fait l'objet du RCO et que les formalités douanières réalisées soient postérieures à sa date de délivrance. Il ne peut être invoqué que par son titulaire.

## COMMENT ÉTABLIR VOTRE DEMANDE ?

Vous devez :

- formuler une demande distincte pour chaque produit identifié par son nom et sa référence commerciale ;
- établir votre demande sur le formulaire de renseignement contraignant sur l'origine disponible avec sa notice explicative à l'adresse suivante : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr) (espace Professionnel/sommaire/déclaration en douane/fondamentaux) ;
- fournir toute documentation utile (processus de fabrication, catalogue, plans, dessins, croquis, prospectus commerciaux, etc.) ;
- préciser les éléments fournis à titre confidentiel.

## OÙ DÉPOSER VOTRE DEMANDE ?

Vous devez expédier directement votre demande à l'adresse suivante :

Direction générale des douanes et droits indirects  
Bureau E1 – Section Origine  
11, rue des deux Communes  
93558 MONTREUIL Cedex

## LES SUITES DONNÉES À VOTRE DEMANDE

Conformément à la réglementation européenne, vous recevrez une réponse écrite dans un délai **maximum** de 150 jours, à compter de la date de recevabilité de votre demande.

## POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA SÉCURISATION DE VOS OPÉRATIONS EN LIEN AVEC LA DOUANE

L'origine est un des trois piliers de la déclaration en douane. Vous pouvez sécuriser l'ensemble des éléments de votre déclaration en combinant le RCO avec le statut d'exportateur agréé (EA) pour la déclaration d'origine sur facture, le renseignement tarifaire contraignant (RTC) pour la nomenclature de vos marchandises et l'avis sur la valeur en douane (AVD).

